

Formation Continue

« MasterClass » interuniversitaire

« Pratique professionnelle et Gestion de projet d'Architecture »

Coordination : Faculté d'Architecture ULB-La Cambre Horta
Facultés partenaires: Faculté d'Architecture de l'Université de Liège
 Faculté d'Architecture de l'Université de Mons
 Faculté d'Architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme de l'Université Catholique de Louvain
Partenaires : Ordre des Architectes (Cfg-OA) & Associations professionnelles

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT – INTERVENANT(S) PONCTUEL(S).

Contexte : L'Ordre des architectes francophones (CFG-OA) en association avec toutes les universités francophones qui enseignent l'architecture et l'ingénierie architecturale et les associations professionnelles, initie un programme de formation continue.

Celui-ci a pour objectif de former les architectes ou ingénieurs-architectes débutants dans ce domaine à l'exercice quotidien de la profession spécifique d'architecte praticien au sens où elle est régie par l'Ordre des architectes (loi du 26 juin 1963), que ce soit sur le plan éthique, déontologique, économique, légal, administratif ou technique, voire culturel ou social.

Les objectifs généraux d'apprentissage sont :

- La gestion pratique d'un projet en vue d'assumer la responsabilité d'architecte dans tous ses prérogatives.
- La maîtrise des différentes contingences liées à l'exercice de la profession de façon autonome et en toute indépendance.
- La professionnalisation des stagiaires architectes et ingénieurs-architectes.

La formation comporte 7 modules de formation.

Modules	Acquis d'apprentissage	Nbre H prés. (exposés théoriques)	Nbre H en trav. pers.	Nbre H prés. (exercices pratiques)	Total en heures
Module 0 - Présentation générale et Philosophie de Formation	Comprendre la formation	3	0	0	3
Module 1 - L'architecte dessine	Communiquer graphiquement un projet	3	12	3	18

Module 2 - Les relations avec les pouvoirs publics (Permis) + (réglementations spéciales)	Savoir où chercher l'information quant aux réglementations spéciales nécessaires à la réalisation d'un projet et à l'introduction d'un permis + savoir suivre le parcours administratif du dossier de permis	3	12	3	18
Module 3 - L'architecte écrit	Formuler des notes écrites comme un rapport descriptif d'un projet, un cahiers des charges, un courrier à une administration, un rapport de chantier,...	3	12	3	18
Module 4 - L'architecte chiffre	Communiquer de manière chiffrée un projet: rapport estimatif et métré	3	12	3	18
Module 5 - Les relations avec le voisinage du chantier	Définir les actes à effectuer à l'égard des voisins et identifier les dispositions du code civil applicables	3	12	3	18
Module 6 - Les relations avec les autres participants à l'acte de construire	Appréhender les relations humaines liées à l'acte de construire : contacts avec les maîtres d'ouvrages, les entrepreneurs, les bureaux d'études,...	3	12	3	18
clôture	Formuler des notes écrites (de présentation d'un projet par exemple) et réponses aux contingences légales	3			3
Travail de fin de formation	Questionnaire à choix multiples + Synthétiser, évaluer et proposer une analyse au départ d'un cas pratique	0	72		72
TOTAL		24	144	18	186

Afin de pouvoir à ces enseignements de formation continue il est fait appel à des professionnels (de champs divers) chevronnés et en mesure de généraliser, synthétiser, transmettre, leur expérience concrète, leur expertise acquise « sur le terrain » et d'ainsi en faire profiter des architectes ou ingénieurs-architectes débutants ; la plupart probablement fraîchement diplômés.

Il est fait appel ici à des personnes ou des groupes constitués afin d'offrir l'enseignement le plus ambitieux. Selon la nature des modules et du prisme que les intervenants proposeront, ils doivent être en mesure de produire un matériel théorique structuré et partageable oralement et par écrit, ils doivent pouvoir conduire

les étudiants à articuler travail individuel et de groupe – au travers de séminaires - afin que chacun puisse, à partir de son expérience de stagiaire le théoriser, le généraliser et en tirer des enseignements fondamentaux qui lui serviront dans d'autres contextes.

Informations pratiques :

1. Conditions financières générales :
rémunération de 125euros TTC/heure prestée soit 3h pour le cours + 3h pour le séminaire + 2h pour la préparation de l'évaluation.
2. Les cours ont lieu à l'Ordre des Architectes ou dans une des Facultés partenaire, selon le programme suivant

			9h30-12h30	14h00-17h00
Semaine 04	Vendredi 28 janvier 2022	Bruxelles OA	Introduction	Module 1 cours
Semaine 07	Vendredi 18 février 2022	Liège ULiège	Module 1 séminaire	Module 2 cours
Semaine 10	Vendredi 11 mars 2022	Bruxelles ULB	Module 2 séminaire	Module 3 cours
Semaine 13	Vendredi 01 avril 2022	Mons UMons	Module 3 séminaire	Module 4 cours
Semaine 16	Vendredi 22 avril 2022	Liège U Liège	Module 4 séminaire	Module 5 cours
Semaine 19	Vendredi 13 mai 2022	LLN UCLouvain	Module 5 séminaire	Module 6 cours
Semaine 22	Vendredi 03 juin 2022	TY UCLouvain	Module 6 séminaire	OA Clôture
Semaine 24	Vendredi 17 juin 2022	Bruxelles OA	Remise TFE	
Semaine 26	Lundi 27 juin 2022	Bruxelles OA	Délibération	

3. Les manifestations d'intérêts sont à transmettre à l'adresse mail doyen.archi@ulb.be avant le 31 janvier 2022 - avec la mention MasterClass Stagiaires - et elles comprendront :
 - a. Un Curriculum Vitae synthétique du ou des intervenants et le descriptif des rôles de chacun dans le module.
 - b. Une lettre de motivation comprenant une proposition de plan du cours et des méthodes pédagogiques pour le cours et le séminaire (3 pages)
 - c. Un portfolio par lequel le candidat ou l'« équipe pédagogique » candidate, par les moyens les plus synthétiques possibles, démontre ses aptitudes à prendre en charge cet enseignement (4 pages maximum)
4. Les candidatures seront analysées par un comité scientifique constitué des Doyens des 4 Facultés, du Président et du Secrétaire de l'Ordre des architectes (CFG-OA), d'un représentant de l'ARIB.
5. Le module proposé sera, après évaluation annuelle, attribué pour 3 ans.
6. Renseignements complémentaire : doyen.archi@ulb.be – avec la mention MasterClass Stagiaires.

Formation Continue

« MasterClass » interuniversitaire

« Pratique professionnelle et Gestion de projet d'Architecture »

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT – INTERVENANT(S) PONCTUEL(S)

Module 5 : Les relations avec le voisinage du chantier

Mission :

Le titulaire assurera un enseignement qui permettra de connaître et définir les actes à effectuer à l'égard des voisins et identifier les dispositions légales applicables

Il pourrait s'agir (liste non exhaustive ni contraignante) de

- Aspects juridiques :
 - o Différentes législations applicables (code civil, code rural, ...)
 - o Notions de troubles de voisinages, d'abus de droit, ...
 - o Etats des lieux
 - o Responsabilité civile
 - o Actes soumis à enquêtes publiques
- Aspects comportementaux
 - o Méfiance par rapport aux changements
 - o Éléments de négociation
 - o Éléments de médiation

Il permettra aux étudiants de connaître les bases légales, d'y avoir accès et de disposer d'une bibliographie utile.

Il encadrera également, seul ou en équipe, un séminaire d'intégration sur base d'un travail réflexif des participants en lien avec leur pratique professionnelle. Les diagnostics émanant du séminaire, à travers le « partage de pratique » entre participants, seront synthétisés et contextualisés au cadre de la profession par le ou la titulaire.

Les participants pourraient, par exemple, être invités à exposer un cas de rapports difficiles avec des voisins que leurs patrons de stage auraient rencontrés.

Sur cette base (anonymisée), le participant est invité à formuler une méthode qui aurait pu éviter ou diminuer le conflit.

Il le synthétise dans un document type .ppt présentable aux autres.

Ensuite, lors du séminaire, l'animateur/enseignant choisirait quelques ppt exemplatifs de cas différents et demanderait aux participants de les exposer (2h)

L'animateur suscite les réactions du groupe

- Êtes-vous d'accord avec les propositions d'actions ?
- Comment améliorer ?
- Existe-t-il des expériences qui confirment ou infirment les propositions

- ...

Il veille à ce que toutes les interventions soient notées ; sur ces bases, il fait un exposé de synthèse fondé sur sa propre expérience (1h)

Les activités d'enseignement (une séance de 3hrs en présentiel) et d'encadrement de séminaire (un séminaire de 3hrs en présentiel) sont susceptibles de se déployer sur chacun des sites des universités francophones partenaires de la formation.

Le titulaire assurera également l'évaluation des travaux spécifiques au module et participera au jury de délibération organisé à l'issue des 6 modules de la formation.

Pour l'évaluation de son module il choisira le moyen le plus efficace pédagogiquement et le moins tenant compte du fait que les « étudiants » sont des adultes, que la formation n'est pas (encore) obligatoire et du temps imparti pour cette évaluation. Entre évaluation par QCM, questions ouvertes, évaluation entre pairs, auto-évaluations ... pragmatisme et pédagogie avant tout.

La présente candidature sera portée par un titulaire individuellement, ou par une équipe de co-titulaires qui sera organisée par le candidat retenu.

Fonction :

- Assurer un enseignement qualitatif qui allie les exigences conceptuelles et pratiques nécessaires pour assurer la profession d'architecte (grand groupe en amphithéâtre)
- Collationner les divers documents de références relatifs au module correspondant afin d'alimenter un site internet « Ressources open-source » à destination des participants.
- Assurer un suivi dans l'évaluation formative des travaux « en autonomie » des participants, y compris les divers feedbacks nécessaires.
- Animer ou co-animer un séminaire d'intégration dans une approche d'apprentissage actif.
- Assumer les diverses tâches d'évaluation certificatives du module correspondant.
- Assumer les diverses prestations de coordination entre titulaires de modules.

Conditions générales :

- Le candidat déposera une candidature soit seul soit en équipe. Dans les deux cas, un des participants sera nécessairement un architecte inscrit à l'ordre des architectes.

Qualifications requises :

- Faire état d'une expérience et d'aptitudes en matière d'enseignement (*Formation d'insertion professionnelle et/ou de niveau d'enseignement supérieur*) et/ou une expérience de formateur dans un programme de formation continue.
- Faire état d'une pratique dans la gestion de projet d'architecture et/ou liée à l'acte de construire et notamment dans la coordination et/ou l'analyse des documents graphiques spécifiques au projet d'architecture.
- Disposer de capacités dans la gestion d'équipe et dans la communication, incluant la maîtrise de la langue française parlée et écrite.



Intervenant.e.s potentiel.le.s :

- Architectes, Avocats, juristes ;

Informations pratiques :

- Rémunération de 125euros TTC/heure prestée soit 3h pour le cours + 3h pour le séminaire + 2h pour la préparation de l'évaluation.
- Date de dépôt des candidatures : 31 janvier 2022
- Dépôts des candidatures à l'adresse suivante doyen.archi@ulb.be avec la mention MasterClass Stagiaires.